



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du cabinet
Bureau de la communication interministérielle**

Versailles, le 30 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures prises par le préfet des Yvelines pour assurer l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du département jusqu'au lundi 3 juillet 2023 à 6h

Face à la recrudescence des violences urbaines sur le département des Yvelines, où les forces de l'ordre et de secours ont été prises à partie à plusieurs reprises alors qu'elles intervenaient pour faire cesser ces troubles, le préfet des Yvelines a décidé de mettre en place des mesures visant à assurer l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens :

- **Interdiction temporaire du port, transport et vente au détail de produits pétroliers, d'armes toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination, tous les soirs de 18h à 6h à compter du jeudi 29 juin 2023 à 18h jusqu'au lundi 3 juillet 2023 à 6h ;**
- **Interdiction temporaire de circulation des bus et des tramways dans le département des Yvelines, tous les soirs de 21h à 6h à compter du vendredi 30 juin 2023 jusqu'au lundi 3 juillet 2023 à 6h.**

Le préfet réaffirme tout son soutien aux policiers, aux gendarmes, et aux sapeurs pompiers qui agissent au quotidien au bénéfice de la population.